



OFFICE DE
L'ENVIRONNEMENT

Le Président
Pierre Ghionga

Corte, le 12 avril 2013

Mesdames et Messieurs les
Membres du comité de pilotage
(Destinataires in fine)

Affaire suivie par Sébastien LECCIA
Tel. 04 95 48 11 78
Fax 04 95 34 95 14
Mail : leccia@oec.fr

N/Réf : PV-MLC-SL-13-DDETM-024

Objet : Comité de pilotage local conjoint des sites Natura 2000 FR9402002 «Forêt territoriale de Rospa Sorba» (Zone Spéciale de Conservation) et FR9402003 «Forêt territoriale du Fium'Orbu» (Zone Spéciale de Conservation)

P.J : Un relevé de décisions

Madame, Monsieur,

Vous trouverez, ci-joint, pour votre complète information, le relevé de décisions de la réunion qui s'est tenue le 20 mars 2013 à la mairie de Ghisonaccia.

Je vous en souhaite bonne réception.

23 AVR. 2013
Ajaccio le N° 635

	S.A.D	INFO
DIR		
DIR.Adj		
Adj.DIR		
MCR		
SG		
SRET		
SBEP		
SLADD		
SICP		
Sec DIR		
Signalé		Délai de réponse
DIR.	DIR Adj.	Adj Dir.

Le Président de l'Office de
l'Environnement de la Corse

Pierre GHIONGA

LISTE DES DESTINATAIRES (membres du comité de pilotage local des sites Natura 2000 FR9402002 «Forêt territoriale de Rospa Sorba» et FR9402003 « Forêt territoriale du Fium'Orbu »)

Monsieur le président du conseil exécutif de Corse

Monsieur le président du conseil général de la Haute-Corse

Monsieur le président du parc naturel régional de Corse

Monsieur le président de la communauté de communes du Fium'Orbu

Monsieur le président du S.I. pour la défense contre l'incendie et la protection de la nature

Monsieur le maire de Ghisoni

Monsieur le maire de Pietrosu

Monsieur le maire de Serra di Fium'Orbu

Monsieur le maire de Vezzani

Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Corse

Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer de la Haute-Corse

Monsieur le directeur régional de l'office national des forêts

Monsieur le délégué régional de l'office national de la chasse et de la faune sauvage

Monsieur le directeur de l'office de l'environnement de la Corse

Monsieur le directeur de l'office du développement agricole et rural de la Corse

Monsieur le président de la chambre départementale d'agriculture de la Haute-Corse

Monsieur le président de la fédération départementale des chasseurs de la Haute-Corse

Monsieur le président du CPIE de Corte centre Corse A Rinascita

Monsieur le président du conservatoire régional des espaces naturels / AAPNRC

Monsieur le président du groupe chiroptères corse

Mademoiselle Laetitia HUGOT, directrice du conservatoire botanique national de Corse

Monsieur Jean-Claude THIBAUT, ornithologue

Sites Natura 2000
FR9402002 "Forêt territoriale de Rospa Sorba" et
FR9402003 "Forêt territoriale du Fium'Orbu"
(Zones Spéciales de Conservation - ZSC)

Relevé de décisions de la réunion du comité de pilotage local conjoint (COPIL)
Du mercredi 20 mars 2013
Mairie de Ghisonaccia

Etaient présents :

Nom / Prénom	Organisme
CESARI Louis	Président de la communauté de communes du Fium'Orbu Castellu
RIFFARD Olivier	C.T.C.
TORRE Fabrice	D.D.T.M. / UF
GUYON Eric	D.D.T.M. Natura 2000
PERALDI Pauline	P.N.R.C.
CASTEL Anthony	P.N.R.C.
MURACCIOLE Stéphane	Office National des Forêts (O.N.F.)
POLIFRONI Pierre	O.N.F.
CERVETTI François	O.N.F.
ANDREANI Nicolas	O.N.F.
GRISOLIA Laetitia	O.N.F. stagiaire
MURACCIOLE Stéphane	O.N.F.
PONTERI Jean	O.D.A.R.C.
FRANCIONI Thierry	Chambre d'agriculture de la Haute-Corse
COURTOIS Jean-Yves	G.C.C.
CECCALDI Francesca	Natura 2000 (observatrice)
PANAÏOTIS Christophe	C.B.N.C. / Office de l'Environnement de la Corse (O.E.C.)
CASTELLI Marie-Luce	(O.E.C.) – responsable du département écosystèmes terrestres
BALDOVIN Gwenaëlle	(O.E.C.) – département écosystèmes terrestres – responsable de l'unité habitats naturels
LECCIA Sébastien	(O.E.C.) – département écosystèmes terrestres

Etaient excusés :

Nom / Prénom	Organisme
VALADIER Claude	Sous-préfet de Corte
GHIONGA Pierre	Conseiller exécutif, Président de l'Office de l'Environnement de la Corse
THIBAUT Jean-Claude	Expert
-	O.N.C.F.S.
-	DREAL de Corse

Historique des sites :

FR9402002 « Forêt territoriale de Rospa Sorba »

- ✓ 18 novembre 2003 : Validation du document d'objectifs (DOCOB) en COPIL
Opérateur et animateur : ONF
- ✓ 17 mars 2008 : Arrêté ministériel créant la Zone Spéciale de Conservation
- ✓ 19 avril 2011 : Arrêté préfectoral portant création et composition du Comité de Pilotage
Local conjoint des sites

FR9402003 « Forêt territoriale du Fium'Orbu »

- ✓ 6 janvier 2005 : Validation du DOCOB en COPIL. Opérateur et animateur : ONF
- ✓ 17 mars 2008 : Arrêté ministériel créant la zone spéciale de conservation

Ordre du jour :

- I. Rappel des objectifs du dispositif
- II. Présentation des diagnostics écologiques et socio-économiques des deux sites Natura 2000
- III. Calendrier de travail
- IV. Questions diverses

Monsieur Louis CESARI accueille les participants, puis porte à leur connaissance les évolutions récentes concernant la communauté de communes du Fium'Orbu Castellu, avec l'intégration au 1^{er} janvier 2013 des communes de Ventiseri, Chisà et Lugo di Nazza, portant ainsi le nombre de communes à 12. Poursuivant, il exprime sa volonté de porter du mieux possible les différents dossiers environnementaux en cours sur le territoire de la communauté de communes. A l'instar de Monsieur le maire de Vezzani, il souhaite que les membres du comité de pilotage prennent en compte les notions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement.

Madame Marie-Luce CASTELLI, mandatée par Monsieur Pierre GHIONGA pour assurer la présidence du COPIL lors de cette réunion, se félicite de l'avancement de la phase de révision des deux documents d'objectifs, initiée en février 2012. Ainsi, elle explique qu'il est raisonnable de penser que les deux DOCOB seront finalisés avant la fin de l'année 2013.

Dans un registre plus général, Madame Marie-Luce CASTELLI rappelle que le déploiement du réseau Natura 2000 ne doit en aucun cas hypothéquer le développement économique et social des territoires. Les DOCOB devant être considérés comme des outils de gouvernance, élaborés en concertation avec l'ensemble des usagers des sites concernés.

S'en suit un tour de table de présentation des participants.

I. Rappel des objectifs du dispositif

Monsieur Sébastien LECCIA rappelle brièvement les fondements du réseau Natura 2000 résultant de l'application des directives « habitats naturels, faune et flore sauvages » et « oiseaux » : le maintien de la biodiversité, la préservation des habitats naturels, de la flore et de la faune sauvages, en concertation avec les acteurs locaux et en tenant compte des spécificités et des exigences socio-économiques, culturelles et des particularités régionales et locales. Poursuivant, le représentant de l'O.E.C. résume la procédure Natura 2000.

II. a) Présentation du diagnostic du site FR9402002 « Forêt territoriale de Rospa Sorba »

Monsieur Stéphane MURACCIOLE, rédacteur de ce diagnostic, procède à une présentation détaillée de son travail, comme suit :

- Présentation générale du site
- Patrimoine naturel :
 - Habitats/Espèces
- Activités socio-économiques :
 - La gestion forestière
 - La gestion du pastoralisme
- Facteur de dégradation du milieu
- Bilan des actions réalisées sur le site depuis la validation du DOCOB
- Enjeux et objectifs

Au cours de son exposé, Monsieur Stéphane MURACCIOLE interroge les membres du COPIL sur la possibilité d'inscrire au DOCOB les habitats naturels non prioritaires, telle que la sapinière.

Madame Marie-Luce CASTELLI, se référant au cadre réglementaire, estime nécessaire d'évoquer l'ensemble du patrimoine présent sur le site dans le DOCOB, en revanche, elle précise que seuls les habitats prioritaires communautaires, qui plus est ayant motivé le classement de la zone au titre de Natura 2000, pourront bénéficier de mesures conservatoires financées.

Madame Gwenaëlle LEVIOL, sollicite un complément d'informations relatives au patrimoine entomologique du site.

Monsieur Jean-Yves COURTOIS s'interroge sur la méthodologie de recensement des îlots de vieillissement et des arbres biologiques, et sur l'utilisation future des données récoltées.

Monsieur Stéphane MURACCIOLE indique que des données internes à l'O.N.F. existent. Pour ce qui est des îlots de vieillissement, il existe des notes de service et des recommandations dans les aménagements forestiers. Dans ces derniers documents, les îlots peuvent être cartographiés dans la mesure où la donnée existe, à défaut, une recommandation de gestion est formulée au service terrain (agents patrimoniaux) pour une mise en œuvre lors d'opérations de gestion forestière (martelage,...). Les arbres biologiques sont quant à eux définis lors des opérations de martelage. Cependant, le travail de géo localisation ne s'inscrit pas dans le cadre de la gestion courante (ces arbres sont simplement marqués d'un rond blanc à la peinture et notés dans la fiche de martelage).

Monsieur Fabrice TORRE, rappelant que la PRMF date de 2012, souhaite savoir si un suivi de la régénération naturelle est effectué régulièrement.

Monsieur Stéphane MURACCIOLE prend d'ores et déjà acte des remarques et interrogations qui ont été formulées et se fait fort d'y apporter réponse dans les plus brefs délais. Les enjeux majeurs qui conditionneront les mesures de gestion à prévoir au DOCOB sont ainsi validés :

- Gestion forestière et protection contre les incendies
- Agriculture
- Conservation des espèces et des habitats naturels

Les participants actent le principe de faire remonter leurs remarques sur ce diagnostic avant le 10 avril 2013.

b) Présentation du diagnostic du site FR9402003 « Forêt territoriale du Fium'Orbu »

Monsieur Pierre POLIFRONI, rédacteur de ce diagnostic, entame la déclinaison de son contenu :

- Présentation générale du site
- Le patrimoine écologique
- Les activités socio-économiques
- Les facteurs de dégradation du milieu
- Enjeux et objectifs
- Gestion de la fréquentation (nécessité de rajout de l'enjeu soulevée par le représentant du PNRC)

Les peuplements d'ifs retiennent l'attention des participants, et leur conservation s'impose ici comme une priorité.

Les enjeux majeurs du site sont validés :

- Protection contre les incendies
- Conservation des peuplements d'ifs
- Amélioration et restauration de la biodiversité
- Suivi et conservation des espèces animales de la directive

Les participants s'accordent un délai de quinze jours pour faire remonter leurs remarques à l'O.N.F.

L'O.E.C. proposera aux membres du COPIL un lien de téléchargement de la version finale de ces diagnostics (*cf.ci-après*)

➤ Calendrier

Les sessions des groupes de travail se dérouleront durant les mois de mai et juin 2013. La prochaine réunion du COPIL pourra se tenir en septembre/octobre 2013. Les deux DOCOB seront alors soumis aux membres du COPIL pour validation, avant approbation par arrêté préfectoral.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 50.

*Les diagnostics, mis à jour suite à la réunion du comité de pilotage du 20 mars 2013, sont en téléchargement dans le dossier « Natura 2000 », sur le site ftp de l'OEC à l'adresse suivante : <ftp://ftp.oec.fr> (Nom d'utilisateur : acces-ecoter / Mot de passe : aet*1404)*